

PROJET D'ACOMPAGNEMENT OECUMENIQUE POUR LE TOGO (PAOET)

La Lettre d'information du PAOET sur le Togo numéro 3, octobre 2011

Editorial

Les deux derniers mois ont été calmes au plan social, même s'il y a eu quelques mouvements d'humeur ici et là. L'actualité politique a, quant à elle, été animée, avec notamment les suites du procès Kpatcha Gnassingbe, le lancement des audiences de la CVJR, le démarrage des travaux du CPDC rénové sans oublier l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO relative à la plainte déposée par les députés exclus de l'Assemblée Nationale.

L'Etat togolais intensifie la lutte contre le trafic des faux médicaments

Une conférence de presse a eu lieu le 04 septembre dans les locaux de la direction de la sécurité nationale pour annoncer la saisie de 7 tonnes de faux médicaments au Togo. Cette action d'envergure a impliqué la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Direction des pharmacies, laboratoires et équipements techniques, la Douane, l'Office central de répression du trafic illicite de drogue et du blanchiment et le Parquet près du Tribunal de première instance de Lomé. Elle s'inscrit dans le cadre d'une opération inter africaine dénommée « Cobra » et qui s'est déroulée en même temps dans les 7 pays africains suivants : le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, le Sénégal, la Guinée, le Nigéria et bien entendu le Togo. C'est sans doute l'opération la plus importante action du projet spécial international anti contrefaçon de produits médicaux en Afrique (mieux connu sous son sigle anglais IMPACT).

D'après le ministère de la santé publique, le commerce illicite de médicaments est 25 fois plus rentable que le commerce de l'héroïne. D'où la nécessité de lutter contre ces produits qui selon l'Organisation Mondiale de la Santé représenteraient 10% du marché pharmaceutique mondial, soit 45 milliards d'euros. Le cas africain

est plus inquiétant car jusqu'à 40% des médicaments consommés sur le continent seraient contrefaits.

Quelques mouvements d'humeur sur le front éducatif

Les enseignements scolaire et universitaire ont connu quelques perturbations en septembre-octobre. Les menaces de grève pesant sur l'enseignement scolaire ont motivé le report de la rentrée scolaire sur le 03 octobre au lieu du 19 septembre initialement prévu alors que la rentrée universitaire a été décalée de trois semaines sous la pression des syndicats estudiantins qui exigeaient la mise en œuvre des mesures convenues avec le gouvernement lors des négociations de septembre.

Si on a pu éviter la grève dans le secondaire, rien ne garantit pour le moment que la rentrée soit calme sur le campus universitaire.

Plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail dans la zone franche

Le Collectif des Syndicats des Travailleurs de la Zone Franche du Togo (COSYNTRAZOPT) a appelé le 18 octobre le gouvernement à mettre en application les nouvelles mesures qu'il a adoptées concernant les conditions de travail dans les entreprises de la zone franche togolaise. Ces nouvelles dispositions devraient, en effet, garantir une meilleure protection des travailleurs de la zone franche aujourd'hui victimes de multiples violations de leurs droits : on signale régulièrement des licenciements abusifs, le non respect des horaires légaux et réglementaires de travail, l'entrave à la jouissance du droit au congé, l'absence de couverture sociale, etc. Cela

dit, il faut du temps pour que les nouvelles dispositions ne deviennent des lois car elles doivent d'abord être adoptées par l'assemblée nationale et recevoir un décret d'application du gouvernement. Créée en septembre 1989, la zone franche industrielle d'exportation du Togo compte aujourd'hui plus d'une soixantaine d'entreprises employant un peu plus de 10.000 travailleurs.

Les suites de l'affaire Kpatcha Gnassingbé

L'affaire de tentative de coup d'Etat de Kpatcha Gnassingbé, demi-frère du Chef de l'Etat, a connu son épilogue le mercredi 15 Septembre 2011 : 13 sur les 33 accusés ont été reconnus coupables et les 20 autres considérés comme complices. Kpatcha Gnassingbé reconnu comme étant le cerveau du complot, ainsi que trois accusés dont le général Tidjani, ancien chef d'état major des Forces Armées Togolaises, écopent d'une réclusion criminelle de 20 ans avec déchéance civique et confiscation générale de leurs biens. Douze inculpés ont écopé des peines allant de 5 à 20 ans de prison et 21 des peines de 12 à 29 mois d'emprisonnement assorties d'un ou deux mois de sursis. Certains des condamnés ont été transférés le samedi 24 Septembre 2011 dans les prisons civiles de l'intérieur notamment Tsévié, Atakpamé, et Sokodé sans que leurs avocats et familles soient informés.

Suite aux allégations de certains des inculpés sur les mauvais traitements et sévices qu'ils auraient subis lors de leur détention préventive à l'ANR (Agence Nationale de Renseignements), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a été mandatée le 17 septembre par le gouvernement pour ouvrir une enquête et faire toute la lumière sur les faits allégués. Tout en saluant l'initiative du gouvernement, la Ligue Togolaise des Droits de l'homme (LTDH) a déploré le fait que les organisations de la société civile n'ont pas été associées, ce qui aurait garanti plus de transparence à l'enquête. Les avocats de la défense ont, eux de leur côté, porté plainte contre le Colonel Yétrofeï Massina, Directeur de l'ANR devant la Cour de justice de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO à Abuja (Nigeria) et envisage de faire de même prochainement devant la Cour Pénale

Internationale (CPI) pour torture et mauvais traitements sur les détenus.

Recomposition du CPDC et relance du dialogue politique

Annoncé courant juillet, le réaménagement du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) par le gouvernement est intervenu début septembre pour relancer le dialogue politique entre l'opposition et la coalition RPT-UFC. Désormais, le CPDC compte en son sein le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), l'Union des Forces du Changement (UFC), le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), la Convergence Patriotique Panafricaine CPP) et la Convention Démocratique pour les Peuples Africains (CDPA) ; sans oublier deux membres du gouvernement. L'ANC n'a pour le moment pas répondu favorablement à l'invitation qui lu a été adressée, ce parti ayant toujours conditionné sa participation à plusieurs préalables dont entre autres la réintégration de ses 9 députés exclus de l'Assemblée Nationale.

Outre les partis politiques, un certain nombre de personnalités politiques ont été cooptés pour faire partie du CPDC. Il s'agit de MM. Agbéyomé Kodjo de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS), Dahuku Péré de l'Alliance, Nicolas Lawson du Parti pour le Renouveau et la Rédemption (PRR), et Bassabi Kagbara du Parti Démocratique Panafricain (PDP). Dans le même temps l'ANC, le leader du PRR, et le CAR continuent à boycotter les travaux. Signalons enfin la présence du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Togo (REFAMP-Togo), du Groupe de Réflexion et d'Action, Femme, Démocratie et Développement (GF2D), de l'Union Musulmane du Togo et de l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo (représentant les églises en général) au titre des organisations de la société civile.

L'Alliance et OBUTS ont rendu public le 30 septembre un avant-projet de plate forme de l'opposition sur lequel ils ont appelé les autres partis à se prononcer. Plus d'un mois après leur lancement, les travaux ont jusqu'à présent porté

sur les recommandations de la Mission d'observation de l'UE relatives à l'organisation des élections et le type de régime politique à adopter.

La Cour de justice de la CEDEAO et l'affaire des 9 députés de l'ANC exclus de l'Assemblée

La Cour de justice de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a rendu le 07 Octobre son arrêt dans l'affaire soumise à elle par les députés de l'ANC exclus de l'Assemblée nationale togolaise en novembre 2010 suite à leur soit disant démission de l'UFC. La Cour, après s'être déclarée « compétente pour examiner les allégations de violation des droits de l'homme commis par l'Etat togolais » contrairement à la requête du gouvernement togolais a estimé que la démission des députés n'est pas prouvée et conclu à la violation de leurs droits. L'Etat togolais a été par conséquent condamné à payer trois millions de Fcfa (environ 4.500 euros) à chacun des députés concernés au titre des dommages et intérêts.

Dans un communiqué publié le 08 octobre le gouvernement, tout en réaffirmant la volonté du Togo à honorer ses engagements internationaux, a estimé que « la Cour de justice de la CEDEAO n'a pas donné suite à la demande des requérants visant leur réintégration à l'Assemblée nationale togolaise » et que cette décision a tenu « compte du caractère définitif et irrévocable des décisions de la Cour constitutionnelle comme le prévoit l'article 106 de notre loi fondamentale ». Cette position a été réaffirmée le 25 octobre, en réaction à la notification faite le même jour de l'arrêt à l'Etat togolais. Le Président de la Cour Constitutionnelle du Togo a, en effet, déclaré dans un entretien accordé au site gouvernemental Republicoftogo.com que la juridiction régionale a seulement demandé la réparation du préjudice moral subi à travers le paiement d'un montant forfaitaire. La reconnaissance par la Cour de la CEDEAO du caractère abusif de l'exclusion des députés ANC implique-t-elle, *ipso facto*, le retour à la situation prévalant avant la violation de leurs droits ? La question risque certainement de continuer à faire polémique dans le milieu politique togolais.

Naissance d'un parti écologique

Contrairement aux autres partis, Afrique Togo Ecologie (ATE), la dernière née des formations politiques togolaises, a choisi de se focaliser non pas sur les questions politiciennes mais plutôt sur l'écologie. ATE vient d'être lancé et Nisao Iréné Napo, son premier responsable a précisé que la priorité des activités de son parti sera la lutte contre l'utilisation des sachets et emballages plastiques qui, en dehors de la pollution qu'ils causent sont aussi des facteurs favorables à l'inondation constatée depuis quelques années dans certain quartiers de Lomé. Monsieur Napo a affirmé la volonté de son parti de travailler avec l'ensemble de la classe politique pour identifier les actions écologiques à mener car « les problèmes écologiques dépassent les clivages politiques ».

Dialogue politique Togo-UE

Conformément à l'Accord de Partenariat AP-UE liant depuis juin 2000 les pays d'Afrique et des Caraïbes à l'Union Européenne, il s'est tenu le 14 octobre une réunion entre le gouvernement togolais et une délégation de l'UE incluant les ambassadeurs des pays européens au Togo. Cette rencontre périodique a planché sur deux points majeurs : la préparation des prochaines élections législatives et locales et les questions des droits de l'homme. Les deux délégations ont échangé sur les préparatifs en vue des prochaines élections prévues pour 2012, le déroulement du dialogue politique inter togolais au sein du CPDC, le fonctionnement de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et les allégations de torture dont elle est l'objet, les travaux de la CVJR et, enfin, la décision de la cour de justice de la CEDEAO concernant les 9 députés de l'ANC exclus de l'Assemblée Nationale.

Les audiences publiques de la CVJR

Etape cruciale dans le cheminement vers la manifestation de la vérité sur les violences à caractère politique survenues entre 1958 et 2005, les audiences de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) ont débuté le mardi 06 Septembre 2011 à Lomé. La première session de Lomé a été consacrée à l'évocation

des violences relatives à l'élection de 1958 pour l'autonomie du Togo, du coup d'Etat militaire de janvier 1963 (soldé par la mort de Sylvanus Olympio) et de l'attaque des militaires contre la primature en janvier 1992.

Après Lomé, le cap a été mis sur les principales villes de l'intérieur du pays. A Dapaong (à l'extrême nord du pays), les audiences ont porté sur les arrestations et détentions abusives, tortures et autres formes de violences et de violations des droits de l'homme exercés par les responsables de l'administration et les agents des forces de l'ordre sur des citoyens ou populations accusés d'avoir abattu les animaux dans des réserves protégées pour consommer leur viande .

A Kara (au nord du pays) il a été question des violences préélectorales de 1992 et des conflits intercommunautaires mais aussi de l'attaque sanglante menée en 1992 à Soudou contre le convoi de Gilchrist Olympio, président de l'Union des Forces de Changement (UFC) et à l'époque opposant virulent à Gnassingbe Eyadema.

Dans la région centrale, à Sokodé, les audiences ont été consacrées aux violences socio-politiques avec destruction de biens meubles et immeubles à Sokodé en 1991, aux violences intercommunautaires avec déplacements de populations en 1991, aux violences liées aux élections de 2005 ainsi qu'à divers abus d'autorité.

A Atakpamé, dans la région des Plateaux, ont été évoquées les violences politiques de 1958, 1961 et 2005 et les déplacements de populations qu'elles ont provoquées, les incidents intercommunautaires entre Akébou et Akposso dans les années 1991- 1992 ainsi que d'autres cas de violations des droits humains et violences à caractère politique.

A Tsévié, dans la région maritime, les audiences ont été consacrées aux violences politiques de 1958, aux violences sociopolitiques intervenues lors des différentes consultations électorales organisées entre 1993 et 2005. Elles ont eu à connaître d'autres cas de violations des

droits humains, de disparition d'hommes et de conflits violents liés à des successions de chefs traditionnels.

A Aného, dans la région maritime, les audiences ont porté sur les violences consécutives aux élections de 1993 et 2005 et les expropriations des propriétaires terriens pour cause d'exploitation des phosphates dans le Vo, les Lacs et le Zio.

Les accusations portées contre par les victimes contre les Forces Armées Togolaises (FAT) dans les différentes villes du pays ont chaque fois suscité un droit de réponse de leur Etat major général pour démentir les faits. Le bureau de la CVJR a même dû demander l'intervention du chef de l'Etat après la sortie intempestive enregistrée à Lomé qui avait créé de l'inquiétude dans la population. Cette attitude constante de négation amène à s'interroger sur la volonté de l'armée à reconnaître sa part de responsabilité dans la survenue des événements qui ont endeuillé le pays pendant les 50 dernières années.

C'est ainsi qu'une plateforme citoyenne dénommée « Vérité et Justice » et regroupant à l'initiative du CACIT (Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo) des organisations de la société civile (associations, confessions religieuses, des syndicats, des médias etc.) a adressé une lettre ouverte au Président de la CVJR pour constater la déviance des audiences et suggérer leur recadrage. Ces associations ont demandé une plus grande médiatisation des audiences et l'intervention des auteurs présumés cités par les victimes pour aboutir à une réussite totale du processus de réconciliation.

Signalons néanmoins que, fait encourageant, les FAT ont dans leur déclaration à Aného exprimé pour la première fois « leur compassion aux familles des victimes » et imploré « le pardon de ceux qui, de près ou de loin, ont subi des préjudices avérés. »

*Comlan Prosper Deh
Accompagnateur Œcuménique*